



SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11

L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : syndicat.cgt@ville-nice.fr

Site internet : cgtnmca.fr

Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 13 janvier 2022

Monsieur le Directeur du Bien-Être et de la Santé au Travail,

Dans votre courriel, daté du 3 janvier, vous avez clairement énoncé les dispositions « *relatives au positionnement des agents touchés par le COVID (cas contacts ou positifs au covid) au regard de la pandémie actuelle et des dernières mesures réglementaires* ».

Pour autant, de nombreux agents nous ont contactés pour nous signaler les consignes contradictoires que leur hiérarchie leur ont transmis et il nous semble nécessaire de vous en informer.

En effet, il a été demandé à plusieurs agents non vaccinés, qui ont un enfant positif à la Covid et qui, de ce fait, sont cas contact et doivent observer une période d'isolement de 7 jours, de fournir un certificat enfant malade ou bien de se positionner en congés. Il leur a été expliqué qu'il n'y a plus d'ASA garde d'enfant.

Pour autant, ces agents, n'étant pas vaccinés et ayant été déclarés cas contact, doivent être placés en ASA Q19 comme cela est notifié dans votre courriel.

Nous avons également été alertés sur le fait qu'il a été demandé à des agents non vaccinés, qui ont été identifiés cas contact, d'aller se faire tester et de revenir terminer leur journée de travail si le résultat de leur test s'avérait négatif. Il est pourtant stipulé dans votre note que pour ces agents en cas de test négatif, ces derniers doivent observer une période de 7 jours d'isolement après la date du dernier contact avec la personne testée positive.

Un agent ayant un schéma vaccinal complet, et ayant été testé positif, nous a également interpellé sur le fait que sa responsable lui a demandé de revenir travailler après 3 jours d'isolement soit à J4, si elle n'avait plus de symptômes.

De plus, un agent nous a contactés hier pour nous signaler qu'étant cas contact et alors qu'il était en attente de son résultat de test, son responsable l'a malgré tout sommé de venir immédiatement assister à une réunion à laquelle participaient près d'une douzaine de ses collègues. L'agent a logiquement refusé de s'y rendre. Il s'est révélé que son test était positif. Il en a informé son responsable, ce dernier a insisté pour qu'il se présente à son bureau avant de s'isoler, car il avait un document à lui faire signer.

Certains responsables ont d'ailleurs exigé que ces agents leur fournissent leur résultat de test, alors qu'ils ne sont pas habilités à exiger ces données médicales.

Enfin, lors d'un échange, vous nous aviez confirmé que, lors d'une fermeture de classe liée à la situation sanitaire, les agents, dans l'obligation de garder leurs enfants, seraient positionnés en ASA garde d'enfant. Il serait utile que les services en soient informés.

Nous comprenons les difficultés organisationnelles rencontrées par les directions face à l'augmentation de l'absentéisme dans les services. Nous comprenons que la succession des nombreuses mises à jour des protocoles et mesures gouvernementales compliquent la mise en place de consignes claires à l'adresse des personnels.

Pour autant, notre syndicat s'inquiète de la méconnaissance des règles gouvernementales en vigueur et de leur interprétation libre dans de nombreux services qui pourraient mettre en danger la santé des agents et/ou des usagers.

Lors de nos divers échanges, vous nous avez toujours fait part de la volonté de notre Administration à maintenir la sécurité de ses agents, en limitant, notamment, au maximum la propagation du virus.

Aussi, nous vous demandons de vous assurer que les consignes que vous avez transmises soit bien comprises et respectées de tous.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations respectueuses.

P/ Le Syndicat CGT



Sandy VOREDINI
Responsable du Secteur Revendicatif